

**NOTE N°001/VG A.Hi/2017 DU 23 JANVIER 2017
AUX BANQUES ET ETABLISSEMENTS FINANCIERS**

Objet : Interdiction de l'importation des agrumes et légumes frais

Consécutivement à la décision d'interdiction de l'importation des agrumes et légumes frais prise par le ministère de commerce, les banques et les établissements financiers sont instruits de procéder à la suspension immédiate de toute domiciliation bancaire de toutes opérations d'importation de ces produits.

Messieurs les Présidents Directeurs Généraux et les Directeurs Généraux des banques et établissements financiers sont priés de veiller à une application rigoureuse de la présente note.

**Le Vice-Gouverneur
Ammar HIOUANI**